



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

PAC

Question orale n° 903

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la production d'oléagineux en France, et plus particulièrement dans la région Poitou-Charentes. Les récentes décisions prises à Berlin en la matière affecteraient très fortement le revenu des agriculteurs concernés. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre, et dans quels délais, afin d'éviter que nos producteurs d'oléagineux se retrouvent dans des situations d'une extrême gravité

### Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Abelin a présenté une question, n° 903, ainsi rédigée:

«M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la production d'oléagineux en France, et plus particulièrement dans la région Poitou-Charentes. Les récentes décisions prises à Berlin en la matière affecteraient très fortement le revenu des agriculteurs concernés. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre, et dans quels délais, afin d'éviter que nos producteurs d'oléagineux se retrouvent dans des situations d'une extrême gravité.»

La parole est à M. Jean-Pierre Abelin, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, en mai 1998, j'appelais déjà l'attention de votre prédécesseur sur les conséquences qu'auraient sur la production et les producteurs d'oléagineux les propositions Santer de réforme de la PAC, notamment l'alignement de la prime «oléagineux» sur l'aide céréalière, alors même que la France importe 70 % des huiles végétales consommées. Les conséquences d'une telle réforme seraient négatives également sur les flux financiers d'une région comme le Poitou-Charentes, qui est la première région productrice en France: le colza et le tournesol représentent 29 % des superficies en grandes cultures de cette région.

L'Assemblée nationale a voté à la mi-mars une proposition de résolution destinée à soutenir les cultures déficitaires et demandant le maintien d'un système particulier de soutien aux cultures d'oléagineux ainsi qu'une revalorisation de l'aide aux protéagineux, qui sont nécessaires à l'indépendance protéique de l'Europe. Les récentes décisions prises à Berlin dans le cadre du Conseil européen sur l'Agenda 2000 n'ont pas répondu à nos attentes.

En 2003, après une baisse progressive des aides, l'agriculteur touchera une aide unique à l'hectare pour les oléagineux et les céréales. Il aura donc tout intérêt à semer en priorité des blés, lesquels ont un rendement supérieur et sont moins coûteux à produire.

Le scandale de la graisse animale contaminée par la dioxine et la proposition de la France de mettre à l'étude l'interdiction des farines animales ne doivent-ils pas inciter l'Union européenne et la France à revoir leur stratégie en matière d'alimentation végétale et de production d'oléoprotéagineux ?

Si nous ne voulons pas importer 10 % de tourteaux de soja américain en plus et renforcer notre dépendance à l'égard des Etats-Unis, il faudrait augmenter de 30 % les surfaces européennes cultivées en colza et en tournesol.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait intéressant de prévoir des mesures d'accompagnement

pour revaloriser les aides à la production si nous allons vers l'interdiction des farines animales ?

Quel que soit le sort réservé à la proposition française, quelles mesures envisagez-vous pour atténuer les difficultés prévisibles liées à l'accord de Berlin et pour éviter des pertes de revenus aux producteurs et une dépendance accrue de l'Europe dans ce secteur ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je suis d'accord avec votre analyse sur le compromis de Berlin. Un compromis est un compromis, c'est-à-dire qu'on ne peut pas obtenir gain de cause sur tous les sujets. Autant j'ai dit publiquement, comme M. le Président de la République ou M. le Premier ministre, que le compromis de Berlin est globalement satisfaisant, autant j'ai toujours considéré que, en ce qui concerne les oléoprotéagineux, c'est un point noir pour l'agriculture française et un pas en arrière dans le système d'aide aux oléoprotéagineux, ce qui est très dommageable à de multiples titres.

Vous avez eu raison de rappeler qu'une baisse des aides à la culture des oléoprotéagineux provoquera des transferts de ce type de culture - qui est d'ailleurs déficitaire en Europe - vers des cultures d'autres céréales qui, elles, sont excédentaires, ce qui serait un comble. De même, on va encourager une sorte de course folle à l'irrigation, alors que nous ferions mieux de raisonner sur les investissements. Et si nous étions amenés à prendre des mesures très restrictives sur les farines animales, voire à les interdire, il faudrait bien les remplacer par une nourriture riche en protéines provenant de protéagineux; or nous serions alors obligés d'importer plus massivement encore du soja américain... lequel risque d'être génétiquement modifié ! Cette problématique me semble de toute façon contestable et, en tout état de cause, fragile.

Cela dit, j'ai obtenu certaines garanties afin de limiter l'impact négatif de la proposition initiale de la Commission. Outre la mise en place d'une phase transitoire de deux ans, il a été décidé d'une clause de rendez-vous qui impose à la Commission de faire un point sur l'évolution du secteur au plus tard deux ans après la mise en place de la réforme. Le moment venu, il faudra saisir cette opportunité pour faire des propositions au conseil agricole et pour rouvrir le débat sur ce dossier, compte tenu des perspectives d'évolution des surfaces en protéagineux. Je compte bien que cette clause de rendez-vous soit strictement respectée et que la Commission soit amenée à faire des propositions en réaction à ces mesures prises pour l'année 2000.

La France a également obtenu que soit maintenu son double plan de régionalisation pendant la période transitoire, ce qui devrait atténuer l'effet de la baisse progressive des aides. Le prix de référence, qui permettait d'ajuster le niveau de l'aide à la baisse ou à la hausse en cas d'augmentation ou de diminution du prix mondial, a été supprimé, mais l'aide après l'abattement dû au dépassement de la superficie maximale garantie ne peut être inférieure au niveau de l'aide aux céréales.

Concernant les protéagineux, la baisse du soutien accordé aux céréales à 63 euros par tonne, compte tenu d'une moindre baisse des prix, baisse décidée à l'occasion du sommet de Berlin, a conduit de facto à une revalorisation du soutien spécifique accordé aux protéagineux, qui a été maintenu à 72,5 euros par tonne. Enfin, un certain nombre de mesures nationales dans le secteur des oléoprotéagineux ont d'ores et déjà été décidées:

Mise à disposition sur fonds nationaux de 150 millions de francs afin de mettre en place, avant les prochains semis, un programme agri-environnemental pour le tournesol, cela ayant été rendu possible par la déclaration de la Commission annexée à l'accord de Berlin - l'abondement de crédits communautaires permettra de mobiliser 300 millions de francs au total;

Renouvellement en 1999 de l'exonération fiscale de la taxe intérieure sur les produits pétroliers à hauteur de 240 francs par hectolitre, afin de soutenir la filière non alimentaire. Le Gouvernement, qui comprend l'inquiétude exprimée par les professionnels et la partage, suivra avec grande attention l'avenir de cette filière stratégique. L'impact de la réforme de l'Agenda 2000 dans les zones dites intermédiaires, compte tenu des spécificités agronomiques et des assolements pratiqués, est effectivement très significatif.

Cette situation devra bien évidemment être prise en considération à l'occasion des discussions qui s'engagent sur les modalités de modulation des aides ainsi que sur les modifications éventuelles à apporter au plan de régionalisation français.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Je vous remercie, monsieur le ministre, des mesures concrètes que vous avez annoncées: phase de transition de deux ans; clause de rendez-vous qu'il faudra que vous saisissiez le moment venu; mesures financières complémentaires.

Je vous demande par ailleurs de rester très vigilant sur les conditions de production des farines animales,

lesquelles peuvent menacer la santé de nos concitoyens, et d'être prêt à défendre les produits de substitution fabriqués en Europe.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 903

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 1999, page 3710

**Réponse publiée le :** 23 juin 1999, page 6239

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 juin 1999